



**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
à la seizième session annuelle de
l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**

**Délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de
l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
(AP OSCE)**

**Kiev, Ukraine
du 5 au 9 juillet 2007**

Rapport

Du 5 au 9 juillet 2007, sept parlementaires canadiens se sont rendus à Kiev pour assister à la seizième Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. L'honorable Consiglio Di Nino, sénateur, dirigeait la délégation composée de l'honorable Jerahmiel Grafstein, sénateur, de l'honorable Raymond Simard ainsi que des députés Bev Shipley, Peter Goldring, Borys Wrzesnewskyj et Francine Lalonde. La délégation était également accompagnée de Denis Robert, secrétaire de délégation, et de Jean-Rodrigue Paré, conseiller.

APERÇU DE L'OSCE

Créée en 1975 sous le nom de « Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe » (CSCE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a acquis son appellation actuelle lors du Sommet de Budapest en décembre 1994. Les « participants » à l'OSCE, actuellement au nombre de 56, sont « tous les États européens, les États-Unis et le Canada »⁽ⁱ⁾. Onze autres États de la région méditerranéenne et d'Asie se sont ajoutés comme observateurs, sous le vocable de « Partenaires pour la coopération ». L'organisation se définit comme un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits et la gestion des crises dans la région. Elle est également reconnue en tant qu'accord régional au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, ce qui signifie que les membres des Nations Unies qui sont membres d'un tel accord régional « doivent faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique, par le moyen desdits accords ou organismes, les différends d'ordre local, avant de les soumettre au Conseil de sécurité »⁽ⁱⁱ⁾. L'OSCE n'est cependant pas une organisation internationale au sens strict du droit international, c'est-à-dire que les résolutions qui y sont adoptées ne lient pas les pays signataires sur le plan juridique.

Le budget 2007 de l'organisation s'élève à 168,2 millions d'euros, dont près des trois quarts seront affectés aux opérations sur le terrain dans 16 États. L'OSCE emploie quelque 3 500 personnes, soit 500 dans ses diverses institutions et 3 000 affectées à des missions sur le terrain. Le quart de ses employés est composé de personnel détaché des États participants.

A. Une approche inclusive, globale et coopérative de la sécurité

C'est avant tout sa composition, dont la présence des États-Unis et du Canada comme membres à part entière d'une organisation traitant des enjeux de l'Europe, qui donne sa qualité spécifique à l'OSCE. L'organisation privilégie le dialogue au caractère inclusif plutôt que l'admission sélective. Elle permet ainsi le maintien d'un canal de communication entre les pays occidentaux et les États moins exemplaires sur le plan démocratique, sur des questions essentielles de sécurité. Elle favorise également les échanges entre l'Union européenne et les États d'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Tadjikistan et Kirghizistan) qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe. Alors que le Conseil de l'Europe vise avant tout l'harmonisation des pratiques démocratiques des États membres, l'OSCE cherche à favoriser le développement d'une immense zone géographique, de Vancouver à Vladivostok,

exempte de conflits, sans que la qualité démocratique des participants ne soit un critère d'adhésion.

Les résolutions et les activités de l'organisation découlent d'une conception originale de la sécurité qui est « globale », en ce sens qu'elle dépasse le seul cadre politico militaire. Dans la Charte de sécurité européenne adoptée lors du Sommet d'Istanbul en novembre 1999, les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'OSCE se sont engagés à « [traiter] les dimensions humaine, économique, politique et militaire de la sécurité comme un tout »⁽ⁱⁱⁱ⁾. Toutes les formes de collaboration pacifique entre pays participants sont considérées comme étant de nature à réduire les risques de conflit à l'intérieur de la région. L'approche de l'OSCE est également dite « coopérative », du fait que les 56 États jouissent tous d'un statut égal. Les décisions sont prises par consensus plutôt que par vote majoritaire^(iv).

B. Capacités opérationnelles

Après la fin de la guerre froide, l'OSCE a développé ses institutions et ses capacités opérationnelles en fonction d'exigences ponctuelles souvent urgentes, et non d'un plan stratégique élaboré dans une perspective à long terme. La Charte de Paris pour une nouvelle Europe a vraiment jeté les bases de la charpente institutionnelle de l'OSCE, en 1990.

Les opérations sur le terrain accaparent près de 75 p. 100 du budget de l'OSCE. Le fait que celle-ci ne possède pas de missions en Europe de l'Ouest ni en Amérique du Nord est fréquemment mentionné par la Communauté des États indépendants pour démontrer que l'organisation applique une politique dite de « deux poids, deux mesures » dans ses relations avec les États participants, alors qu'elle prétend être coopérative et égalitaire. L'OSCE rétorque que ses opérations découlent d'engagements contractés de manière consensuelle et à l'invitation des pays eux-mêmes. Les 6 missions de l'OSCE en Europe du Sud-est accaparent la moitié du budget de l'organisation. À lui seul, le budget de la mission au Kosovo (35,2 M€ en 2007) équivaut à celui consacré au Secrétariat de l'OSCE (30,9 M€).

L'OSCE a un nouveau « président-en-exercice » chaque année, choisi parmi les ministres des Affaires étrangères des États participants. En sa qualité de premier diplomate de l'organisation, le président-en-exercice jouit du soutien du secrétariat et de son secrétaire général. M. Miguel Angel Moratinos, ministre des affaires étrangères d'Espagne, occupe la présidence en 2007. Le Français Marc Perrin de Brichambaut, est le secrétaire général de l'organisation depuis juin 2005.

C. Assemblée parlementaire de l'OSCE

Instituée par l'OSCE (alors la CSCE) dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990, l'Assemblée parlementaire a tenu sa première session annuelle à Budapest en juillet 1992, et son Secrétariat à Copenhague est devenu opérationnel en janvier 1993. Il s'agit d'une organisation indépendante jouissant d'un financement distinct et possédant un pouvoir d'influence non décisionnel sur les activités de l'OSCE. Plus de 300 parlementaires nommés par leurs parlements respectifs se réunissent plusieurs fois par année pour débattre d'un grand nombre de questions relatives à l'OSCE. Les parlementaires produisent des déclarations et des rapports, et émettent

des recommandations destinées à leurs gouvernements, leurs parlements et la société civile, concernant les trois champs d'action de l'OSCE. L'Assemblée parlementaire joue un rôle clé dans l'observation des élections dans les États membres de l'OSCE et elle envoie régulièrement des délégations parlementaires sur le terrain.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE se réunit chaque année en juillet pour la Session annuelle, en novembre pour la Session d'automne, en février pour la Réunion d'hiver, ainsi qu'au mois de mai à tous les deux ans pour son Forum économique. Lors de la Session annuelle, l'Assemblée adopte en session plénière une Déclaration finale et des résolutions. Elle élit les 11 parlementaires formant le Bureau de l'Assemblée (le président, 9 vice-présidents et le trésorier), de même que les président, vice-président et rapporteur de chacune des trois commissions générales. Les membres du Bureau, les présidents des commissions générales et les chefs de délégation des États participants forment ensemble la Commission permanente. La prise de décisions à la Session annuelle s'opère par vote de la majorité, alors que la Commission permanente applique la règle du « consensus moins un », sauf pour la nomination du secrétaire général, qui se fait à la majorité. Le budget 2006-2007 de l'Assemblée parlementaire est de 2,56 M€. La contribution 2006 2007 du Canada à l'Assemblée parlementaire s'établissait à 141 699 €.

Le Suédois Göran Lenmarker est président de l'Assemblée parlementaire depuis juillet 2006, et succède à l'Américain Alcee L. Hastings. L'Américain Spencer Oliver occupe les fonctions de Secrétaire général depuis janvier 1993. L'honorable Jeremiah Grafstein, sénateur canadien, est trésorier depuis juillet 2001. L'honorable Consiglio Di Nino, sénateur canadien, est à la tête de la délégation canadienne depuis février 2005.

SESSION ANNUELLE 2007 DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Du 5 au 9 juillet, des parlementaires provenant des États participants de l'OSCE, de même que des représentants des États « Partenaires pour la coopération » se sont réunis sous le thème « Renforcer la sécurité des personnes dans la région de l'OSCE ».

La première journée, les chefs de délégation ont participé à la réunion de la Commission permanente afin d'approuver le budget et de recevoir divers rapports d'activités. Dans l'après-midi, lors de la séance plénière inaugurale, les participants ont assisté à plusieurs présentations, dont celles du président de l'Assemblée parlementaire, Göran Lenmarker (Suède), du président de l'Ukraine, Victor Iouchtchenko, du président-en-exercice de l'OSCE, Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, et de Marc Perrin de Brichambaut, Secrétaire général de l'OSCE. La Représentante spéciale sur la question de l'égalité entre hommes et femmes, Tone Tingsgård (Suède) a également présenté son rapport.

Les trois journées suivantes furent consacrées aux travaux des trois Commissions générales, à des réunions thématiques parallèles, de même qu'à des réunions des comités ad hoc de l'Assemblée.

Le cinquième et dernier jour de la Session annuelle, la Déclaration de Kiev fut adoptée. Elle comprend l'ensemble des résolutions adoptées par l'Assemblée

parlementaire lors de cette Session annuelle. Enfin, les membres ont réélu pour un second mandat d'un an Göran Lennmarker (Suède) au poste de président de l'Assemblée parlementaire. Le sénateur Jerry Grafstein a été élu au poste de vice-président et le sénateur Consiglio Di Nino au poste de vice-président de la Commission des Affaires politiques et de la sécurité.

A. Commission permanente

Lors de la réunion de la Commission permanente, le président Lennmarker a donné un aperçu de ses activités depuis la dernière rencontre de la Commission en février 2007, notamment ses voyages en Asie centrale, dans le Caucase et dans la République de Moldova.

Le sénateur canadien Jerahmiel Grafstein a présenté son dernier rapport en tant que trésorier de l'Assemblée parlementaire. Le bilan financier s'avère une fois de plus très positif et l'avis des évaluateurs externes est favorable pour une quatorzième année consécutive. Il en a attribué le mérite au le Secrétariat international. Le budget 2007-2008 de 2,67 M€ fut adopté par la suite. La contribution 2006 2007 du Canada à l'Assemblée parlementaire s'établissait à 141 699 €.

Le Secrétaire général Spencer Oliver a présenté son rapport d'activités. Une discussion s'ensuivit sur la possibilité de reconsidérer des amendements aux Règlements et Procédures de l'AP, même si ces amendements ont déjà été rejetés lors de la réunion à Malte. La réponse fut négative.

La Commission permanente a ensuite entendu, entre autres, les présentations suivantes :

- M. Josep Dallares, chef de la délégation andorrane, a donné un compte rendu de la Conférence économique qui s'est tenue à Andorre.
- M. Oleh Bilorus, chef de la délégation ukrainienne, a souhaité la bienvenue aux participants de la Session annuelle à Kiev et a présenté le programme d'activités pour la semaine.
- Mme Tone Tingsgård (Suède), en tant que Coordinatrice spéciale de l'OSCE pour les élections en Arménie, a fait état des améliorations notées dans le déroulement de ces élections et souligné la bonne coopération avec la mission du BIDDH.
- M. Roberto Battelli (Slovénie), en tant que Représentant spécial sur l'Europe du Sud-est, a présenté son rapport d'activités, de même que celles de la Troïka parlementaire sur le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est, dont l'une des réunions se tiendra en Slovénie lors de la réunion d'automne de l'AP de l'OSCE.
- M. Petur Blondal (Islande), en tant que Représentant spécial pour le budget, a présenté son premier rapport d'activités.

- M. Alcee Hastings (États-Unis), en tant que Président émérite et Représentant spécial sur la Méditerranée, a encouragé les États participants à intensifier la coopération avec ceux du bassin méditerranéen.
- M. Kimmo Kiljunen (Finlande), en tant que Représentant spécial sur l'Asie centrale, a présenté son programme d'activités, et a salué la présence des délégations du Turkménistan et de l'Afghanistan.
- Après que la Commission permanente ait été informée des préparatifs de la Réunion d'automne en Slovénie et de la Session annuelle de juillet 2008 au Kazakhstan, elle a accepté l'invitation du sénateur Consiglio Di Nino, chef de la délégation canadienne, à tenir la Réunion d'automne 2008 à Toronto, et celle de M. Arminas Lydeka, chef intérimaire de la délégation lithuanienne, à tenir la Session annuelle 2009 en Lituanie.

B. Séance plénière inaugurale

Durant la séance plénière inaugurale ouverte par le président de l'Assemblée parlementaire, Göran Lenmarker, les participants ont entendu les présentations suivantes :

- Le président de l'Ukraine, Victor Iouchtchenko, a souhaité la bienvenue aux membres de l'Assemblée parlementaire qu'il a qualifiés de porteurs du progrès démocratique. Il a tenu à rassurer l'audience sur la détermination de l'Ukraine à ne plus jamais abandonner le chemin de la démocratie, ce qui comprend la pleine participation au parlementarisme européen. Il a demandé la levée de l'immunité parlementaire pour les accusations criminelles et a souligné le besoin d'un processus de réformes constitutionnelles transparent. C'est pour renouveler la vie politique dans cet esprit que des élections anticipées ont été annoncées pour le 30 septembre 2007. Il a assuré les participants que ces élections seraient libres et démocratiques, et que les réformes qui s'ensuivront se feraient dans le respect des lois et des normes en place. Il s'est dit conscient de la responsabilité de l'Ukraine à l'égard de sa propre stabilité et de celle de toute la région. Il a par la suite demandé à tous les États participants de manifester leur solidarité envers les victimes de la famine de 1932-1933 en la qualifiant de génocide, afin de démontrer leur engagement à l'égard des valeurs fondamentales du respect de la vie humaine et de la liberté nationale. Le président Iouchtchenko a réitéré son engagement envers les activités et les valeurs de l'OSCE. Il a enjoint l'organisation à tenter de résoudre les conflits gelés. Il a finalement déclaré qu'il travaillerait sans relâche à la résolution des problèmes de sécurité qui affectent l'Europe, en poursuivant notamment la coopération en matière énergétique et en renforçant les liens économiques.
- Le président de l'Assemblée parlementaire, Göran Lenmarker, a souligné la place de l'Ukraine au cœur de l'Europe, tant au cours du 20^e siècle qu'aujourd'hui. Malgré les souffrances considérables que ce peuple a dû surmonter, l'Ukraine est devenue un pays démocratique où règnent

désormais la liberté et la prospérité. Le président a réitéré l'importance du rôle de l'AP en ce qui touche l'observation des élections, et a par la même occasion invité les membres à participer à l'observation des élections législatives du 30 septembre en Ukraine. Ce leadership s'avère particulièrement important en périodes de transition démocratique. Il a par la suite évoqué les principales menaces à la sécurité dans la zone de l'OSCE : le terrorisme, la remise en question du Traité sur les forces conventionnelles en Europe, la résolution des conflits gelés, dont ceux du Haut-Karabagh, de l'Abkhazie, de l'Ossétie du Sud et de la Transnistrie. L'intensification du dialogue avec les États d'Asie centrale continuera d'être une priorité pour lui. C'est pourquoi il a réitéré son soutien à la candidature du Kazakhstan à la présidence de l'OSCE en 2009.

- Le président du parlement ukrainien (Verkhovna Rada), Oleksander Moroz, a souhaité la bienvenue à l'Assemblée parlementaire. Il a exprimé sa gratitude envers les nombreuses délégations nationales qui se sont présentées, montrant ainsi leur respect pour l'Ukraine. M. Moroz a rappelé le rôle important joué par l'AP lors des dernières élections et l'a encouragée à continuer de faire valoir ses positions contre toute autre institution qui tenterait de s'ingérer dans le processus démocratique ukrainien.
- Le président-en-exercice de l'OSCE et ministre des Affaires étrangères d'Espagne, Miguel Angel Moratinos, a tenu à remercier l'AP pour les idées innovatrices qu'elle continue de mettre de l'avant pour faire progresser le travail de l'OSCE. Il a remercié le président Lennmarker pour sa contribution lors de sa visite dans le Caucase. Il a affirmé que l'observation des élections constituait la pierre d'assise de tout instrument visant à rehausser la confiance et l'assistance entre partenaires. Ainsi, suite aux élections arméniennes, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de la personne de l'OSCE et l'AP devraient travailler en étroite collaboration. Il a par la suite insisté sur la nécessité de prévenir l'escalade des conflits, songeant notamment à l'Ossétie du Sud, au Haut-Karabagh et à la Transnistrie. Il a réitéré l'importance que revêtent pour l'OSCE les négociations entourant le statut du Kosovo. Il a rappelé les discussions en cours au Conseil permanent de l'OSCE à Vienne au sujet de l'élaboration d'une Convention sur le statut légal de l'organisation, espérant que le Groupe de travail sur cette question puisse parvenir à un accord qui sera soumis au Conseil ministériel de Madrid à la fin de novembre 2007. Le président-en-exercice a ensuite participé à une période de questions.
- La Représentante spéciale pour la question de l'égalité des sexes, Tone Tingsgård (Suède), a présenté son rapport. Elle a fait remarquer que la situation à l'intérieur de l'OSCE demeurait inchangée, les femmes étant toujours sous-représentées au sein de l'organisation. Elle s'est dite préoccupée du fait que la question de l'égalité des sexes ne semble plus faire partie des priorités de l'OSCE. Elle a ensuite fait rapport sur sa participation à un séminaire de l'OSCE à Douchanbé au Tadjikistan.

Durant la séance plénière inaugurale, l'Assemblée a discuté de la question, puis adopté une résolution sur le rôle et le statut de l'Assemblée parlementaire au sein de l'OSCE, présentée par Hans Raidel (Allemagne). La résolution recommande le renforcement du rôle de l'Assemblée parlementaire de manière à rehausser la crédibilité de l'OSCE dans ses efforts de promotion de la démocratie.

L'Assemblée a ensuite entendu les présentations spéciales suivantes :

- La présidente de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de la coopération économique de la Mer Noire, Mme Nino Burjanadze (Géorgie), a fait valoir l'importance économique et géostratégique de la région de la Mer Noire, et a dit souhaiter que des liens fructueux puissent s'établir entre l'organisation qu'elle préside et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de manière à mieux intégrer cette région dans le système de sécurité européenne dans son ensemble.
- Avant la clôture de cette séance, un représentant d'un État partenaire pour la coopération, l'Afghanistan, s'est adressé à l'Assemblée parlementaire pour la toute première fois. M. Ghulam Abbas a confirmé l'importance de la menace terroriste dans son pays. Il a également tenu à offrir ses condoléances pour les six soldats canadiens qui ont été victimes d'une attaque terroriste le jour précédent.

Le président Lenmarker a mis fin à la séance.

C. Commission générale des affaires politiques et de la sécurité

Président : M. Jean-Charles Gardetto (Monaco)

Vice-président : M. Hans Raidel (Allemagne)

Rapporteur : M. Kristian Pihl Lorentzen (Danemark)

Avant de passer à l'étude du rapport et de la résolution principale, la Commission a entendu la présentation du Secrétaire général de l'OSCE, Marc Perrin de Brichambaut. Cette présentation spéciale s'est faite dans la foulée de la rencontre extraordinaire tenue à Vienne en juin au sujet du Traité sur les forces conventionnelles en Europe dont le processus de révision est bloqué. Le Secrétaire général a rappelé que les actions de l'OSCE portent fruit dans la lutte au terrorisme et au trafic. Quant à la gestion interne de l'organisation, l'Ambassadeur Brichambaut a affirmé que l'OSCE devait faire une meilleure utilisation de ses ressources en fonction de ses priorités. En ce qui touche la question du Kosovo, il a vanté le travail de l'OSCE dans le développement des institutions et insisté sur le besoin d'une implication à long terme. Comme plusieurs autres intervenants, il s'est dit inquiet de la possibilité d'une augmentation de la violence en Transnistrie et en Moldova, mais encouragé par les progrès réalisés au Nagorno-Karabagh. Dans ce dernier cas, les efforts du Groupe de Minsk sont certes louables, mais la responsabilité ultime demeure entre les mains des États participants. Une période de questions a suivi.

1. Rapport et résolution principale

Sous la présidence de Jean-Charles Gardetto (Monaco), la Commission a ensuite étudié le rapport déposé par Kristian Pihl Lorentzen (Danemark), qui porte sur deux questions : la sécurité énergétique et la Biélorussie.

Au sujet de la sécurité énergétique, le rapport poursuit les réflexions amorcées lors du Sommet du G8 à Saint-Pétersbourg à l'été 2006. Le Plan d'action du G8 comprend sept objectifs qui ont été repris et adoptés intégralement au Conseil ministériel de l'OSCE à Bruxelles en décembre 2006. Dans le même ordre d'idées, en janvier 2007, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution condamnant l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument politique. Les pressions exercées par la Russie sur ses voisins et les conséquences de ces pressions pour la stabilité de l'approvisionnement de l'Europe sont clairement visées. L'OSCE pourrait être appelée à jouer un rôle important en facilitant le dialogue sur les cadres juridiques et réglementaires permettant de protéger les investissements colossaux de ce secteur d'activités ainsi que sur la diversification des sources d'énergie et des voies d'approvisionnement. Les liens entre le développement d'alternatives aux énergies fossiles, la protection de l'environnement et l'indépendance énergétique face aux pays producteurs ont également été abordés.

La résolution prie instamment tous les États participants de l'OSCE de signer et de ratifier le Traité sur la Charte de l'énergie s'ils ne l'ont pas encore fait, et de s'engager à bien mettre en œuvre le Protocole sur le transit du Traité sur la Charte de l'énergie. Elle invite de plus les États participants à promouvoir plus particulièrement le dialogue, sur les questions suivantes :

- a) le renforcement de la confiance entre pays producteurs, consommateurs et de transit;
- b) la création de nouveaux mécanismes et l'amélioration des mécanismes existants pour la mise en œuvre des engagements et l'exécution des obligations concernant la sécurité énergétique;
- c) le renforcement du cadre juridique international applicable aux questions d'énergie;
- d) l'amélioration des politiques et législations nationales en matière d'énergie;
- e) le renforcement des capacités des autorités nationales compétentes;
- f) l'adoption de mesures destinées à faciliter les investissements dans le secteur de l'énergie;
- g) la diversification des sources d'énergie;
- h) les moyens d'assurer la sécurité des voies de transport de l'énergie et des infrastructures énergétiques essentielles;

- i) l'introduction de techniques permettant d'économiser l'énergie;
- j) le développement de sources d'énergie renouvelables et de substitution;
- k) les moyens d'assurer l'extraction, la conservation et le transport du pétrole, du gaz et du charbon dans des conditions respectueuses de l'environnement;
- l) les moyens d'assurer une utilisation plus efficace des ressources énergétiques;
- m) les moyens de faire face aux conséquences de l'accident de Tchernobyl.

En ce qui concerne la Biélorussie, depuis les élections de 1994 qui ont porté au pouvoir le président Loukachenko, la coopération avec l'OSCE est problématique. La lenteur du processus de démocratisation est au cœur des tensions. Après plusieurs années de blocage, l'OSCE a rétabli sa présence dans le pays par un Bureau à Minsk inauguré en janvier 2003. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a salué cette entente et a manifesté son souhait de maintenir le dialogue avec la Biélorussie plutôt que de l'isoler. À cet effet, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a mis sur pied un Groupe de travail ad hoc sur la Biélorussie en 2004. Ce groupe parvient à maintenir un dialogue sur les questions de démocratisation en organisant des séminaires qui comprennent des représentants de la société civile. Le pays continue toutefois de ne pas respecter les engagements de l'OSCE, notamment en matière d'élections démocratiques. Les élections présidentielles de mars 2006 ont été condamnées par l'OSCE et par le Parlement européen, alors que la Russie a jugé les élections « équitables ».

La résolution suggère que le gouvernement et le Parlement du Bélarus tirent parti de l'Initiative européenne de voisinage pour établir une relation mutuellement bénéfique avec l'Union européenne, et prie instamment le gouvernement de Biélorussie de poursuivre activement la mise en œuvre de ses engagements internationaux.

2. Points supplémentaires

- Le règlement des conflits dans la zone de l'OSCE. La résolution, parrainée par Oleh Bilorus (Ukraine), déplore vivement l'absence de progrès notables en vue d'un règlement politique des conflits en cours dans diverses régions situées dans l'espace de l'OSCE, et appuie toutes les initiatives en faveur d'un règlement pacifique des conflits « gelés » en Moldova et en Géorgie, basé sur les principes de l'intégrité territoriale de ces pays et sur une mise en œuvre complète des engagements pris en 1999 à Istanbul.
- Les femmes dans le contexte de la paix et de la sécurité. La résolution, parrainée par Barbara Haering (Suisse), incite les États participants de l'OSCE à élaborer, adopter et mettre en œuvre des plans d'action nationaux concernant les femmes, la paix et la sécurité, et recommande que l'OSCE fasse office de réseau régional destiné à étayer, coordonner et examiner l'élaboration et la mise en œuvre d'activités nationales dans ce domaine.

- L'interdiction des armes à sous-munitions. La résolution, parrainée par Anne-Marie Lizin (Belgique), invite les États participants de l'OSCE à adopter une législation interdisant l'utilisation, la production, le transfert et le stockage des bombes à sous-munitions qui frappent durement les populations civiles, et prie instamment les États participants de l'OSCE de stimuler une campagne mondiale et un processus pouvant mener à une interdiction internationale des armes à sous-munitions.

À la fin des réunions, les membres de la commission ont élu M. Jean-Charles Gardetto (Monaco) président, le sénateur canadien Consiglio Di Nino vice-président, et M. Arminas Lydeka (Lituanie) rapporteur.

D. Commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement

Président : Leonid Ivanchenko (Russie)

Vice-président : Petros Efthymiou (Grèce)

Rapporteur : Roland Blum (France)

1. Rapport et résolution principale

Le rapporteur de la seconde commission, Roland Blum (France), a présenté son rapport portant sur les migrations dans l'espace de l'OSCE. Il poursuit les réflexions amorcées dans le cadre de la réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Malte en novembre 2006. Il n'en retient cependant que les aspects économiques et n'aborde donc pas les enjeux importants du droit d'asile et des politiques d'intégration.

La première partie du rapport constitue une synthèse des documents de l'ONU, de la Banque Mondiale et de la Commission européenne sur les causes des migrations et leurs conséquences économiques. Pour les pays d'origine, l'effet négatif le plus important est la fuite des cerveaux, alors que l'effet positif le plus important est le transfert des flux financiers des migrants vers leur pays d'origine. Pour les pays d'accueil, le problème le plus important est l'exacerbation de sentiments xénophobes. L'immigration est souvent perçue comme une menace à l'équilibre de la société d'accueil, et le migrant comme un rival sur le marché du travail. Les aspects positifs les plus importants pour les pays d'accueil sont l'atténuation du vieillissement de la population et la réponse à une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques. L'adhésion de Malte à l'Union européenne a mis en lumière les défis particuliers que pose l'immigration pour les pays de transit. Après Macao et Singapour, c'est à Malte que se retrouve maintenant la densité de population la plus élevée au monde, avec plus de 1200 habitants au kilomètre carré. La petite île est devenue un tremplin pour accéder à l'Europe.

Dans sa deuxième partie, le rapport décrit minutieusement les outils disponibles pour atténuer les conséquences négatives des flux migratoires, et en faire valoir les retombées positives. Les questions liées aux migrations sont une priorité de l'OSCE depuis le Conseil ministériel de décembre 2005 à Ljubljana en Slovénie. Cette

préoccupation a été renforcée par une déclaration sur les migrations adoptée au Conseil ministériel de Bruxelles en décembre 2006.

La résolution invite les États participants à signer et à ratifier le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic d'êtres humains et particulièrement celui des femmes et des enfants, adopté par l'ONU le 15 novembre 2000. Elle invite également à la signature d'accords bilatéraux ou régionaux entre les pays d'origine et les pays d'accueil pour permettre une gestion concertée des flux migratoires, et souhaite la multiplication des centres OSCE d'information pour les migrants sur le modèle de ceux installés au Tadjikistan et au Kirghizstan. Elle demande enfin au Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de désigner un Représentant spécial pour les migrations chargé d'examiner les moyens permettant à l'OSCE et à son Assemblée parlementaire de favoriser le développement de systèmes d'emploi des migrants, à la fois humains et répondant aux besoins économiques du pays d'origine comme du pays d'accueil.

2. Points supplémentaires

- Le transport illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions par voie aérienne. La résolution, parrainée par François-Xavier de Donnea (Belgique), appelle entre autres les États participants à criminaliser la violation des embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité des Nations Unies, à nouer un dialogue avec le secteur du transport de fret aérien afin de remédier aux failles dans le transport illégal d'armes légères et de petit calibre, à promouvoir la mise en œuvre généralisée et l'utilisation des systèmes de contrôle de la circulation aérienne, et, finalement, à promouvoir l'utilisation des données de contrôle de la circulation aérienne à des fins d'analyse post-factuelle et de prévention de contrôle des vols soupçonnés d'être engagés dans des activités illégales de trafic d'armes légères et de petit calibre.
- Stratégie en matière de sécurité environnementale. La résolution, parrainée par Barbara Haering (Suisse), souhaite que les travaux menés actuellement par l'OSCE en vue d'élaborer une stratégie en matière de sécurité environnementale à l'intention de l'Organisation fassent l'objet d'un débat lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE qui se tiendra en novembre à Madrid.
- Libéralisation du commerce transatlantique. Cette résolution, parrainée par le sénateur canadien Consiglio Di Nino, recommande aux parlements des États participants de :
 1. soutenir énergiquement toutes les initiatives visant à favoriser la libéralisation du commerce transatlantique, y compris l'harmonisation des normes et l'élimination des barrières réglementaires;
 2. faciliter l'élaboration d'accords de partenariat transatlantique entre les membres des zones de libre-échange existantes, dont l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Union européenne, l'Association de

libre-échange européenne et l'Accord de libre-échange centre européen;

3. sensibiliser l'ensemble des États participants de l'OSCE aux importants avantages communs qui découlent d'actions plus soutenues en faveur de la libéralisation du commerce.

À la fin des réunions, les membres de la Commission ont élu M. Leonid Ivanchenko (Russie) président, M. Petros Efthymiou (Grèce) vice-président, et M. Roland Blum (France) rapporteur.

E. Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires

Président : Anne-Marie Lizin (Belgique)

Vice-présidente : Cecilia Wigström (Suède)

Rapporteur : Jesús López-Medel (Espagne)

1. Rapport et résolution principale

Le rapporteur de la Commission, Jesús López-Medel (Espagne), a présenté un véritable plaidoyer visant à démontrer que la démocratie constitue la seule forme politique qui soit conforme à la nature de l'être humain. Les parties du rapport abordent cette question fondamentale sous différents angles. On y traite notamment de : l'observation des élections, du renforcement de l'engagement social, de la transparence et de la lutte contre la corruption, des migrations, de la protection des minorités et de la liberté religieuse, et finalement de la coopération en vue du développement social. La longue résolution qui accompagne le rapport en synthétise les différents éléments.

2. Points supplémentaires

- Renforcement de l'engagement de l'OSCE envers les défenseurs des droits de l'homme et des institutions nationales chargées des droits de l'homme. Cette résolution, parrainée par Tony Lloyd (Royaume-Uni), exhorte entre autres les États participants de l'OSCE à réaffirmer le rôle important que les défenseurs des droits de l'homme et les institutions nationales chargées des droits de l'homme jouent dans la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Conseil ministériel de 2007 à Madrid. Elle recommande que les délégations parlementaires auprès de l'OSCE renforcent leur engagement vis-à-vis des défenseurs des droits de l'homme et des institutions nationales chargées des droits de l'homme dans leurs États respectifs, en utilisant à cet effet l'assistance et les ressources mises en place par le BIDDH de l'OSCE.
- Renforcement de l'action menée contre la traite des êtres humains dans l'espace de l'OSCE. Cette résolution très élaborée, parrainée par Kateryna Levchenko (Ukraine), exhorte les États participants qui ne l'ont pas encore fait à adopter et à mettre en œuvre des lois, politiques et pratiques globales de lutte contre la traite des êtres humains qui abordent le sujet sous toutes ses formes et permettent d'engager des poursuites contre les trafiquants, de

prévenir la traite, y compris la demande, et de protéger les victimes, ainsi qu'à mettre les ressources nécessaires à la disposition des agences gouvernementales, y compris les services chargés de l'application de la loi, et des organisations non gouvernementales compétentes, pour accroître le potentiel et l'efficacité des mesures relatives aux poursuites, à la prévention et à la protection.

- Lutte contre l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance, y compris à l'égard des Musulmans et des Roms. Cette résolution, également très élaborée, parrainée par Benjamin Cardin (États-Unis), prie instamment les États participants de s'attacher davantage à collaborer avec leurs diverses communautés à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques de nature à faire bénéficier les membres des groupes minoritaires de l'égalité d'accès et de chances égales dans les sphères sociale, politique, juridique et économique. Elle note les manifestations croissantes d'antisémitisme, de racisme, de xénophobie et d'autres formes d'intolérance qui ont cours dans la culture populaire, y compris dans Internet, les jeux électroniques et le sport, et déplore que l'on trouve de plus en plus fréquemment, dans certains États participants de l'OSCE, du matériel et des symboles d'organisations racistes, xénophobes et antisémites. Elle déplore aussi l'intellectualisation permanente de l'antisémitisme, du racisme et d'autres formes d'intolérance dans les milieux universitaires, en particulier au moyen de publications et de réunions publiques organisées dans les universités. De la même manière, elle condamne l'association de politiciens et de partis politiques qui ont des programmes discriminatoires et réaffirme que de tels actes constituent une violation des normes en vigueur en matière de droits de l'homme.

À la fin des réunions, les membres de la Commission ont élu M. Jesús López-Medel (Espagne) président, Mme Hilda Solis (États-Unis) vice-présidente, et Mme Walburga Habsburg (Suède) rapporteur.

F. Séance plénière finale

La réunion a débuté par la présentation des rapports de deux représentants spéciaux :

- La Représentante spéciale sur Guantanamo, Anne-Marie Lizin (Belgique), a présenté son rapport sur sa visite des installations pénitentiaires. Elle a réitéré que la prison a besoin d'être réformée et éventuellement fermée. Selon elle, les prisonniers doivent être transférés dans d'autres prisons dans leur pays ou dans un pays tiers. S'il existe un motif de maintenir l'existence de Guantanamo, il ne devrait s'appliquer qu'aux individus extrêmement dangereux. Le statut législatif de cette institution se doit d'être défini si les États-Unis veulent éviter une plus grande détérioration de leur image internationale en ce qui touche le traitement des prisonniers et le respect des droits de la personne.

- Nommé en avril 2007, le Représentant spécial sur la lutte au terrorisme, Pannos Kammenos (Grèce) a d'abord identifié les principaux instruments légaux pouvant être utilisés. Il espère pouvoir travailler en étroite collaboration avec l'Unité d'action de l'OSCE contre le terrorisme, basée à Vienne, le tout à partir d'une approche globale du problème.

Une trentaine d'intervenants, dont trois membres de la délégation canadienne, ont par la suite fait de courtes présentations libres sur une grande variété de sujets.

Le trésorier de l'organisation, le sénateur canadien Jerry Grafstein, a présenté son dernier rapport aux membres, notant l'excellent état des finances de l'Assemblée parlementaire, et félicitant son successeur, Hans Raidel (Allemagne). Le Secrétaire général Spencer Oliver a ensuite fait de même, notant qu'il s'agissait sans doute de l'une des années les plus chargées de l'histoire de l'organisation, en particulier dans le domaine de l'observation des élections. Les travaux de chacune des trois commissions ont ensuite été présentés par leurs présidents respectifs. La Déclaration de Kiev a ensuite été adoptée avec l'ensemble des points supplémentaires. Le sénateur canadien Jerry Grafstein a reçu une plaque commémorative en guise de remerciements pour ses six années de travail à titre de trésorier. Le vice-président Joao Soares (Portugal) a finalement annoncé l'élection de quatre nouveaux vice-présidents : Anne-Marie Lizin (Belgique), le sénateur canadien Jerry Grafstein, Kimmo Kiljunen (Finlande) et Panos Kammenos (Grèce). La prochaine Session annuelle aura lieu en juillet 2008 à Astana au Kazakhstan.

ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Tant à titre individuel qu'en tant que délégation, les parlementaires canadiens présents furent très actifs durant cette session annuelle :

- À son arrivée, la délégation a été reçue à l'Ambassade canadienne pour une séance d'information sur les principaux enjeux touchant les relations entre le Canada et l'Ukraine.
- Le soir même, l'Ambassadrice Abina Dann a reçu la délégation en compagnie de citoyens canadiens vivant ou faisant affaires en Ukraine.
- Le 6 juillet, les parlementaires ont déposé une couronne au pied du Holodomor, un monument à la mémoire des victimes de la famine/génocide de 1932-1933 en Ukraine. Ils ont plus tard déposé une couronne au pied du monument Baby Yar afin de rendre un hommage silencieux aux milliers de membres de la communauté juive et des prisonniers de guerre qui ont été exécutés à cet endroit durant la Seconde Guerre mondiale.
- Le sénateur Consiglio Di Nino, chef de la délégation, a présenté une résolution qui fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée sur la nécessaire expansion du commerce transatlantique (voir p. 13 et Annexe 4). Il a également fait une intervention remarquée au cours de la séance plénière finale au sujet de la nécessité pour les États membres de l'OTAN de mieux répartir le fardeau de la Force internationale d'assistance à la sécurité en

Afghanistan, afin que les Canadiens puissent continuer à donner leur appui à cette mission (voir Annexe 5). En fin de séance, le sénateur Di Nino a été élu au poste de vice-président de la Commission des affaires politiques et de la sécurité.

- Le sénateur Jerry Grafstein, en tant que trésorier sortant de l'Assemblée parlementaire, a présenté son rapport annuel (voir page 5). Il a aussi fait une intervention remarquée dans le cadre d'une résolution présentée par la délégation américaine sur la lutte contre l'antisémitisme. Terminant trois mandats de deux ans à titre de trésorier de l'organisation, il a reçu une plaque commémorative saluant sa contribution soutenue à ce titre. Il a été élu en fin de séance au poste de vice-président.
- Raymond Simard est intervenu auprès des membres présents du Congrès américain afin de les sensibiliser à l'importance pour les Canadiens de respecter l'entente initiale au sujet du détournement du bassin de Devils Lake.
- Bev Shipley a participé activement au débat sur la résolution introduite par une parlementaire ukrainienne au sujet de la lutte au trafic des êtres humains. Il a également été invité à visiter diverses installations agricoles, afin d'envisager une action possible du Canada afin de soutenir cette industrie en Ukraine, en particulier dans le domaine de l'industrie laitière.
- Borys Wrzesnewskij a fait une intervention qui a mis fin à la séance plénière finale et dans laquelle il a rappelé l'intensité des souffrances dont a été victime le peuple ukrainien au cours du 20e siècle, et affirmé que l'Ukraine constitue maintenant l'un des exemples les plus éloquents d'une transition démocratique permettant d'éviter que l'humanité du 21e siècle rechute vers les horreurs des famines, des génocides et de la haine (voir Annexe 6).
- Francine Lalonde a également fait une intervention remarquée au sujet de l'Afghanistan, soulignant le courage des militaires québécois qui se rendront bientôt au front, et insistant sur la nécessité de trouver de nouvelles manières de mettre l'intervention militaire au service du développement social de l'Afghanistan, qui est une responsabilité internationale qui devrait être plus équitablement répartie.

Respectueusement soumis,

Sénateur Consiglio Di Nino
Directeur – OSCE

Association parlementaire Canada-Europe

(i) *Recommandations finales des consultations de Helsinki*, Helsinki, 3 juillet 1973, par. 54 (http://www1.osce.org/documents/mcs/1975/01/4136_fr.pdf).

(ii) *Charte des Nations Unies*, chapitre VIII, art. 52, par. 2 (<http://www.un.org/aboutun/charter/index.html>). Le Conseil de sécurité peut également utiliser de tels accords régionaux pour appliquer des mesures coercitives qu'il aurait adoptées.

(iii) *Charte de sécurité européenne*, par. 9, dans le Document d'Istanbul 1999, p. 1 à 46 (http://www.osce.org/documents/mcs/1999/11/4050_fr.pdf).

(iv) Dans des cas extrêmes, la règle dite du « consensus moins un » peut être invoquée lors de violations graves des principes de l'organisation. Cette règle ne fut cependant utilisée qu'une seule fois, en 1992, contre l'ex-Yougoslavie, et le pays fut réadmis en tant que Serbie et Monténégro après les élections de l'automne 2000.

ANNEXE 1 Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE)
ACTIVITÉ	Seizième session annuelle de L'Assemblée parlementaire de l'OSCE
DESTINATION	Kiev, Ukraine
DATES	du 5 au 9 juillet 2007
DÉLÉGATION	
SÉNAT	Sénateur Consiglio Di Nino Sénateur Jerahmiel Grafstein
CHAMBRE DES COMMUNES	Mme Francine Lalonde, députée; M. Peter Goldring, député; M. Bev Shipley, député; M. Raymond Simard, député; M. Borys Wrzesnewskyj, député.
PERSONNEL	M. Jean-Rodrigue Paré M. Denis Robert
TRANSPORT	26 218 \$
HÉBERGEMENT	9 311 \$
HOSPITALITÉ	0 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	3 627 \$
CADEAUX OFFICIELS	429 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	640 \$
TOTAL	40 225 \$

Annexe 2

États participants de l'OSCE

ETATS PARTICIPANTS DE L'OSCE

- Albanie
- Allemagne
- Etats-Unis d'Amérique
- Andorre
- Arménie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Belgique
- Biélorussie
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Canada
- Chypre
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- ex-République yougoslave de Macédoine
- Finlande
- France
- Géorgie
- Grèce
- Hongrie

- Irlande
- Islande
- Italie
- Kazakhstan
- Kirghizistan
- Lettonie
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Moldavie
- Monaco
- Monténégro
- Norvège
- Ouzbékistan
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Fédération de Russie
- Saint-Marin
- Saint-Siège
- Serbie

- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- Suisse
- Tadjikistan
- République tchèque
- Turkménistan
- Turquie
- Ukraine

Partenaires pour la coopération

- Afghanistan
- Japon
- République de Corée
- Mongolie
- Thaïlande

Partenaires méditerranéens pour la coopération

- Algérie
- Egypte
- Israël
- Jordanie
- Maroc
- Tunisie

ANNEXE 3

Déclaration du sénateur Di Nino sur le commerce transatlantique

SESSION 2007 DE L'AP DE L'OSCE À KYIV POINTS À FAIRE VALOIR SUR LE COMMERCE TRANSATLANTIQUE

Gospodin Ivanchenko, chers amis,

En matière de relations économiques internationales, le Canada vise à l'élimination de toutes les entraves inutiles au commerce et à l'investissement.

Nous bénéficions déjà d'un Accord de libre-échange nord-américain très fructueux avec les États-Unis et le Mexique. Les échanges bilatéraux entre le Canada et les États-Unis s'élèvent à eux seuls à environ 625 milliards de dollars par an.

L'Union européenne est bien entendu notre deuxième partenaire commercial dont les exportations vers le Canada s'élèvent à 50 milliards de dollars par an.

Le mois dernier, le Canada a signé un accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange – le premier qu'il ait jamais signé avec des pays européens. Les quatre membres de l'Association, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, entretiennent avec le Canada des échanges bilatéraux d'environ 11 milliards de dollars.

Les liens entre le Canada et l'Europe sont solides et profonds. Nos sociétés sont liées par l'histoire et des valeurs communes. Ces valeurs, qui forment d'ailleurs la fondation de l'OSCE, englobent l'économie de marché comme condition nécessaire de stabilité et de sécurité.

Force est de reconnaître cependant que le commerce entre l'Amérique du Nord et l'Europe est loin d'être ce qu'il devrait être.

Dans le dossier des droits de douane et des obstacles à l'accès au marché, nous attendons l'issue des pourparlers de l'OMC sur le Programme de Doha pour le développement, que nous appuyons fermement.

Entre-temps, il faut aussi traiter d'autres questions si nous voulons réaliser de réels progrès sur la voie d'un partenariat transatlantique intégré. La convergence des normes et des règlements est la plus importante d'entre elles. Un accord de coopération sur la réglementation des biens et des services assorti de dispositions contraignantes découragerait la divergence des méthodes de réglementation, réduirait les barrières existantes et améliorerait la collaboration dans de nouveaux secteurs.

Il faudrait discuter aussi, entre autres, de libéralisation des services aériens, de facilitation de l'admission temporaire des dirigeants d'affaires clés, de reconnaissance des compétences professionnelles et de coopération scientifique et technique.

Bien entendu, après le Somme du G8, le dialogue stratégique sur l'énergie et le climat doit se poursuivre.

À l'OSCE, la sécurité passe par la coopération. Beaucoup a été fait pour renforcer la sécurité de tous les États participants. Il ne faut pas prendre cette sécurité pour acquis et l'une des meilleures choses que nous puissions faire est d'augmenter la prospérité comme moyen de rehausser la sécurité. La libre circulation des biens, des services et des capitaux peut nouer entre pays des partenariats qu'aucune menace sécuritaire ne saurait défaire. Ces partenariats procurent à tous les citoyens des pays concernés des avantages très concrets : création d'emplois, éducation et soins de santé. Ne sacrifions donc pas la prospérité des générations futures à des intérêts protectionnistes à court terme.

La libéralisation du commerce transatlantique et de tous les échanges commerciaux augmentera la sécurité et assurera une démocratie plus forte à tous les citoyens des États partenaires.

Merci, Monsieur le président.

ANNEXE 4

Déclaration du sénateur Di Nino sur l'Afghanistan

SÉANCE PLÉNIÈRE – NOTES D'ALLOCUTION SUR L'AFGHANISTAN

Je vous remercie de me permettre de faire de brefs commentaires sur l'Afghanistan.

D'abord, je suis ravi de rétablir les faits relativement à ce qui a été dit hier concernant un attentat suicide contre des soldats canadiens en Afghanistan. L'attaque a eu lieu, mais n'a causé aucun décès tel que rapporté. Les quatre soldats canadiens ont été blessés et non tués. Dieu merci.

Je vous rappelle que l'année dernière, l'Assemblée parlementaire a adopté à l'unanimité une résolution que j'ai présentée en appui à la mission en Afghanistan.

Chers collègues, depuis notre arrivée à Kiev, six autres soldats canadiens ont perdu la vie en Afghanistan. Proportionnellement, mon pays a subi davantage de pertes dans ce conflit que toute autre nation.

Chers amis, aujourd'hui je vous demande votre appui. Je crois que vous conviendrez que le Canada a fait plus que sa part pour tenter de créer un environnement plus stable pour le peuple afghan, et par le fait même protéger la sécurité des citoyens du monde.

Les Canadiens appuient toujours les objectifs de la mission; ils croient qu'une forte participation canadienne à la reconstruction en Afghanistan est sans aucun doute la chose à faire, non seulement pour le bénéfice des Afghans, mais aussi pour celui de tous les peuples du monde qui souhaitent la paix.

Toutefois, au cours de la dernière année, l'appui envers la mission a diminué au Canada, en partie en raison de ce que les gens perçoivent comme la participation insuffisante des autres États dans les zones dangereuses de conflit dans les régions du Sud de l'Afghanistan. Les gens estiment que le Canada supporte une trop grande partie du fardeau. Les énormes coûts humains de cette mission et le manque d'engagement des autres pays de la FIAS réduisent leur détermination à maintenir la participation du Canada au combat. Le Parlement canadien est divisé à cet égard.

Il est de plus en plus difficile pour les fervents défenseurs de la mission de convaincre les Canadiens de l'importance et des avantages de cette dernière pour les Canada. Les gens se demandent s'il vaut la peine de risquer la vie de nos jeunes hommes et de nos jeunes femmes dans les régions les plus dangereuses d'Afghanistan.

Si les nations du monde qui luttent contre le terrorisme et l'injustice réduisent leur appui, les Talibans seront victorieux parce qu'ils seront plus forts.

Nous devons gagner cette guerre contre ceux qui refusent la démocratie, la justice et la paix – pour y arriver, tous les États de l'OTAN doivent participer.

Veillez exhorter vos gouvernements à faire leur part.

ANNEXE 5

Déclaration de Borys Wrzesnewskyj sur l'Holodomor

NOTES POUR UNE ALLOCUTION SUR LE GÉNOCIDE UKRAINIEN, L'HOLODOMOR

Chers collègues,

Cette assemblée parlementaire témoigne d'une nouvelle conception de l'ordre mondial que nous contribuons tous à concevoir et à instaurer.

La présente assemblée multilatérale a commencé à tenir des débats de principe à la fin du 20^e siècle, le plus tragique de l'histoire de l'humanité. Elle est un bel exemple de la façon dont nous pouvons, à l'aube du 21^e siècle, nous concerter pour prévenir les formes de totalitarisme, de xénophobie et de haine qui au cours du siècle dernier ont fait sombrer l'humanité dans la guerre, la famine et les génocides.

Il est donc tout à fait naturel que cette assemblée se réunisse en Ukraine, le pays membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui, toutes proportions gardées, a subi les plus fortes pertes de vies humaines au cours du 20^e siècle.

Nous devons nous rappeler tout particulièrement que l'année 2007 marque le 75^e anniversaire de l'Holodomor, le génocide par la famine de la population rurale ukrainienne au cours duquel de 7 à 10 millions de personnes sont mortes de faim dans le grenier de l'Europe. Durant cette famine, la luxuriante campagne ukrainienne a été dépouillée de sa végétation et de ses pâturages car les gens se sustentaient de tout ce qui pousse.

Des millions de personnes ont péri sur la terre noire et fertile dans ce morne paysage.

Elles ont payé de leur vie le projet communiste, les visées impérialistes de Staline et l'indifférence des dirigeants de la planète qui ont refusé d'intervenir. Pendant ce temps, l'Union Soviétique exportait vers l'Ouest des céréales provenant de ces terres fertiles. L'Ouest qui, à l'exception de quelques courageux politiciens et journalistes, fermait les yeux en se nourrissant des généreuses récoltes de ces terres. Un demi-siècle a passé depuis la mort de Staline et son odieux empire a été relégué aux livres d'histoire du 20^e siècle, marqué de tragédies. [Ukrainien]

Chers collègues, nous pouvons remonter aussi loin que la résolution 96(1) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 11 décembre 1946, et énumérer toutes les résolutions internationales adoptées pendant les décennies suivantes pour condamner les génocides et les crimes commis contre l'humanité. Et pourtant, le génocide rwandais a été perpétré sous nos yeux. Les résolutions que nous adoptons demeureront des discours creux à moins que chacun d'entre nous prenne l'engagement d'agir lorsque des êtres humains sont l'objet de haine, de conflits ou de crimes.

Ici, à Kiev, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Holodomor ou génocide par la famine de la population ukrainienne, prenons envers nous-mêmes et envers ceux et celles qui ont accordé leur confiance à nos dirigeants cet engagement qui tient en deux mots : PLUS JAMAIS.

Merci.

ANNEXE 6

Déclaration du Sénateur Grafstein sur la résolution contre l'antisémitisme

NOTES POUR UN DISCOURS SUR LA RÉOLUTION CONTRE L'ANTISÉMITISME

J'aimerais également exprimer mon appui à la résolution qui réitère le leadership continu de l'AP de l'OSCE dans la lutte contre la plus ancienne forme d'expression de la haine – l'antisémitisme.

Aux réunions annuelles de l'AP à Berlin en 2002, à Rotterdam en 2003, à Édimbourg en 2004, à Washington en 2005 et à Bruxelles en 2006, une résolution enthousiaste sur l'antisémitisme a été adoptée à l'unanimité.

En 1989, après la chute du mur de Berlin, j'avais espéré que nous puissions clore ce dossier.

Malheureusement, l'ancien virus de la haine existe toujours et se propage. Nous devons donc être vigilants et assurer l'injection constante d'anticorps afin de mettre fin à la croissance et, espérons-le, à l'élimination à la racine de ce mal social.

Cette année, la délégation canadienne a déposé une couronne à Baby Yar – à seulement cinq kilomètres de la Rada, au cœur de Kiev, à un monument impressionnant en bordure d'un superbe ravin où des centaines de milliers de Juifs ont été massacrés et jetés durant la Deuxième Guerre mondiale.

À la suite des leçons tirées de la Deuxième Guerre mondiale, toute personne civilisée croyait que le monde de l'après-guerre serait débarrassé de ces anciens sentiments de haine. On pouvait espérer un avenir sans haine.

Hélas.

L'Ukraine avait une importante communauté juive. Certains des principaux personnages culturels d'origine juive du 20^e siècle venaient d'Ukraine : le violoniste Horowitz, le peintre Chagall et le grand écrivain Isaac Babel.

Il est donc pertinent que nous profitons de notre séjour dans la vieille capitale de Kiev pour renouveler nos efforts collectifs de protestation contre l'antisémitisme.

L'année dernière, dans ma propre ville multiculturelle modèle de Toronto, plus de 60 p. 100 de tous les incidents haineux étaient de nature antisémite.

Les discours et les résolutions ne suffisent donc pas. Nous devons faire davantage.

Voici cinq exemples énoncés dans la résolution :

1. Davantage de statistiques;
2. Des lois contre les comportements haineux plus efficaces;
3. Des services policiers plus sophistiqués;
4. Davantage de sensibilisation.

À Berlin, Elie Wiesel, un témoin de l'Holocauste qui s'exprime bien, a indiqué que la sensibilisation était la clé. Il nous a rappelé que l'on peut enseigner l'amour ou la haine à un enfant de trois ans.

5. Finalement, davantage d'attention à Internet, le mode de communication miracle moderne, mais aussi un outil moderne de prolifération de la haine.

Il faut assurer une surveillance accrue et adopter des lois ciblées en matière d'Internet, sans toutefois porter atteinte à la liberté d'expression.

Finalement, je tiens à féliciter l'AP de l'OSCE, qui a été et continue d'être un chef de file international dans la lutte sans fin contre l'antisémitisme. Pardonnez-moi de souligner en particulier les efforts de trois collègues : notre collègue allemand Gert Weisskirchen, représentant spécial de l'OSCE dans la lutte contre l'antisémitisme, et nos collègues américains Ben Cardin et Alcee Hasting, qui, avec diligence, n'ont jamais ralenti leurs efforts en vue d'enrayer l'antisémitisme.

Je recommande fortement l'adoption de cette résolution générale sur l'antisémitisme.

ANNEXE 7

Déclaration de Kiev